



Syndicat Général C.G.T des Personnels de la Police Nationale et l'Union des Syndicats de l'Etat UFSE-CGT

union fédérale
des syndicats
de l'État

la
cgt

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien plein et entier à Ludovic FAYOLLE, lanceur d'alerte
convoqué devant le conseil de discipline le 8 janvier 2020 dans le
cadre de l'affaire LEGAY. Les repréailles à son encontre constituent
un véritable marqueur de la démocratie en France.

L'Inspection Générale de la Police Nationale a publié en septembre 2020, un rapport au sujet du déroulement des opérations de rétablissement de l'ordre survenu dans le cadre d'une manifestation ayant eu lieu à Nice le 23 mars 2019. Au cours de cette intervention de police, Geneviève LEGAY, manifestante pacifique de 72 ans a été grièvement blessée.

Ce rapport démontre que l'opération de dispersion a été disproportionnée en raison d'ordres inadaptés. Ces faits sont corroborés par les témoignages des officiers de gendarmerie qui commandaient alors les escadrons en réserve sur cette opération.

Le Procureur de la République de Nice avait alors affirmé que la manifestante grièvement blessée n'avait pas été en contact avec les forces de l'ordre. Cette affirmation erronée était reprise publiquement par le Chef de l'État.

Ludovic FAYOLLE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, affecté au commissariat de Nice a apporté son concours à la manifestation de la vérité dans cette affaire. Son courage a permis à la justice de passer malgré les embûches organisées localement pour dissimuler la situation. A ce stade, il convient de rappeler que le Procureur de Nice a été déplacé pour avoir menti et confié l'enquête à la compagne du commissaire impliqué dans le dossier qui a dû être "dépayse".

Ludovic FAYOLLE, placé administrativement sous l'autorité directe de l'enquêtrice (compagne du chef de dispositif) n'a eu d'autre choix, pour faire valoir l'article 40 du code de procédure pénale, que d'user d'un canal intermédiaire dès lors qu'il a eu connaissance des faits et de la manière dont ils étaient interprétés.

Alors que les protagonistes ciblés par l'enquête de l'IGPN n'avaient pas été inquiétés jusqu'à présent, que l'implication dans cette affaire du chef de service du jeune fonctionnaire vient seulement d'être reconnue, Ludovic est convoqué devant le conseil de discipline. On lui reproche de n'avoir pas informé en suivant l'ordre du canal hiérarchique, d'avoir trahi le secret de la procédure et d'avoir manqué de loyauté.

Le développement de l'enquête, l'émergence d'éléments portés à la connaissance du juge par voie de presse démontrent avec évidence où se situe le manque de loyauté dans cette affaire. Ludovic FAYOLLE ne peut pas être le bouc émissaire de l'incompétence avérée et du fiasco qui entourent les opérations de maintien de l'ordre du 23 mars 2019.

Informers ne doit pas être un délit, mais cette liberté est menacée par les assauts répétés d'un pouvoir fébrile qui tente d'éviter ses faiblesses. La loi sécurité globale, la succession de textes visant à contraindre les libertés d'expression démontrent à quel point le pouvoir ne supporte pas que les journalistes et les citoyens puissent informer librement et diffuser des images. Il s'agit pourtant d'une garantie démocratique nécessaire, un impératif de contrôle de ceux qui exercent la contrainte, d'un contre-pouvoir non-violent qu'il est impératif de conserver.

Nous tenons ici à rappeler que le rôle du lanceur d'alerte est crucial dans une société démocratique. Que sa protection est garante de transparence. Que l'alerte est un aspect fondamental de la liberté d'expression et du droit à l'information protégés par l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme et qu'à ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune coercition ou intimidation.

Dans ce contexte, La CGT-INTÉRIEUR-Police et l'Union Fédérale des Syndicats de l'État UFSE-CGT organiseront le 8 janvier à 14h30 une conférence de presse à la bourse du travail de Paris, 85 rue Charlot 75003, salle petite congrès.

Contacts presse :

Anthony Caillé : 06 64 46 30 20
Delphine Colin : 07 89 02 32 49
Courriel: interieur.police@cgt.fr